

34COM280 – Correction de l'exercice 53

EXERCICE 53

1) Qu'est-ce qu'une réserve statutaire(ou contractuelle) ?

Les réserves statutaires sont des réserves dont la dotation est rendue obligatoire par les statuts de la société. Les statuts précisent le montant de la dotation obligatoire ou, tout au moins, la formule déterminant ce montant.

2) Qu'est-ce qu'un report à nouveau créditeur ?

Le report à nouveau créditeur représente une partie du bénéfice dont l'assemblée a différé l'affectation jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Le caractère temporaire du report à nouveau le distingue des réserves.

3) Qu'est-ce que le bénéfice distribuable ?

Il s'agit du bénéfice de l'exercice diminué éventuellement des pertes antérieures (R.A.N débiteur) ainsi que des sommes portées en réserves en application de la loi, des statuts ou des contrats et majoré éventuellement des reports bénéficiaires (RAN créditeur).

4) Qu'est-ce qu'un dividende ?

On appelle dividendes la quote-part du bénéfice attribuée à chaque associé. Les dividendes doivent être prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable.

5) Définir les actions de préférences.

Les actions de préférence sont celles qui confèrent à leurs titulaires un ou plusieurs avantages par rapport aux autres actions.

Les actions de préférence sont créées par délibération de l'assemblée générale extraordinaire qui décide de leurs modalités.

Elles peuvent être "avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent " (c. commerce, art. L 228-11).

6) Qu'est-ce qu'un dividende précipitaire ?

C'est un intérêt statutaire servi aux actions privilégiées par préférence aux actions ordinaires (qui peuvent se voir ainsi privées de dividende si le bénéfice de l'exercice est insuffisant) ;